



Université Le Havre, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

Service Formation Continue - Pôle VAE

25, rue Philippe Lebon - BP 1123 - 76063 LE HAVRE CEDEX

Tel : 02 32 74 44 50

Email : fc.vae@univ-lehavre.fr

Pour quelles certifications ?

Diplômes de l'enseignement supérieur : DUT, licences et licences professionnelles, master, diplômes d'ingénieur, doctorats et diplômes d'universités inscrits au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle

Vous trouverez tous les contenus et les objectifs métiers des certifications délivrées sur cette page : <https://www.univ-lehavre.fr/spip.php?rubrique71#typedip> et toutes les informations sur la VAE sur cette page : <https://www.univ->

Déposer sa demande - La recevabilité

Nature de l'expérience prise en compte

L'expérience prise en compte est celle qui est en adéquation avec les compétences globales d'un diplômé ayant suivi l'enseignement. Elle sera analysée pendant l'étape de recevabilité avec la conseillère en formation (entretien et travail sur le CV).

Contenu du dossier de recevabilité

Le candidat constitue son dossier de recevabilité en retournant le livret 1.

Ce livret est constitué des pièces suivantes :

- Formulaire CERFA n012808*02 à compléter avec ses pièces ;
- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Photographie ;
- Organigramme hiérarchique.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Quel accompagnement ?

Une prestation d'accompagnement rédactionnel et méthodologique est proposée par une conseillère en formation, ingénieure d'études.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Le jury est composé d'une majorité d'enseignants-chercheurs et de personnes compétentes dont l'activité principale n'est pas l'enseignement. Il comprend au minimum 7 personnes.

Fonctionnement et calendrier

Neuf jurys sont organisés dans l'année universitaire.

Poursuivre le projet

Le résultat est annoncé oralement au candidat à l'issue du jury, après la délibération. A la suite de la rédaction du procès-verbal, le président de l'université délivre un arrêté de décision officiel qui est envoyé au candidat. Le diplôme de la filière concernée est remis en fin d'année universitaire ; il est en tous points identique à celui décerné aux étudiants ayant suivi et validé le cursus.

En cas de validation partielle, le candidat peut soit reprendre des études, soit effectuer un travail spécifique lié à la compétence manquante afin de finaliser le diplôme.

Le Coût

L'ensemble des coûts est présenté en détail dans la brochure disponible sur cette page : https://www.univ-lehavre.fr/IMG/pdf/tarifs_cfc_vae_vapp_2020-2021_diplo...